

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 26/01/2021

DÉLIBÉRATION N° C.2021-06 CAP TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE (TEPOS)

Date de la convocation
18/01/2021

Le 26/01/2021 à 14h, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni au centre sportif de Bugeat (19), sous la présidence de M. Philippe BRUGERE

Nombre de délégués

En exercice : 181

Présents : 78

Votants : 107 (dont 29 pouvoirs)

Pour : 97 (= 454,67 voix)

Contre : 0

Abstention : 10 (= 12 voix)

L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire comporte diverses dispositions visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales applicables pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire déclaré à compter du 17 octobre 2020 et prorogé jusqu'au 16 février 2021 inclus.

Il est notamment précisé pour la règle du quorum : « les organes délibérants ... ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ». « Dans tous les cas, un membre peut être porteur de deux pouvoirs. »

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			x		
BEZIAT Françoise		DELCOUDERC-JUILLARD N.	x		
CAVITE Pascal					
CORREIA Eric					
DARBON Alain					
DELCOUDERC-JUILLARD N.	x				
DINUCCI José	x				
ORVAIN Jérôme	x				
PATIER Christophe			x		
VICTOR Cyril					
TOTAL / 10 (45% des voix)	3	1	3	4	210

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
COULAUD Danièle					
FRONTY Gilbert					
PADILLA RATELADE M.			x		
PETIT Christophe					
RELIAT Michèle					
SIMANDOUX Nelly			x		
STOHR Jean					
23 DEFEMME Catherine			x		
GAILLARD Thierry					
JOUANNETAUD Marinette	x				
PALLIER Nicole					
SAUTY Jérémie					
SIMONET Valérie			x		
87 LARDY Brigitte	x				
MEZILLE Nathalie	x				
TOTAL / 16 (25 % des voix)	3		4	3	116,67

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
BUJON Marc		Gilles MAGRIT	x		
CORNELISSEN Tony		Sylvie SAVIGNAC	x		
FONFREDE Alain					
MONTIGNY Pascal		Michel LACHAUD	x		
VMM BONNET-TENEZE V.	X				
BOUCHOT Estelle		Thierry LETELLIER	x		
BOURROUX François	X				
LELIEVRE Carla		Gérard MORATILLE	x		
SAVIGNAC Sylvie	x				

VEM	CHAUMEIL Romain					
	COURTEIX Nadine	x				
	FRAYSSE Marie		Pierre CHARTIER	x		
CGS	HOZELLE Pierre	x				
	LEGER Jean-Luc					
	LETELLIER Thierry	x				
	NICOUX Renée	x				
	SIMONS Benjamin	x				
CSO	ESCOUBEYROU Luc	x				
	GARGUEL Karine			x		
	GAUTIER Laurent					
	POITOU-LE BIHAN D.					
	RABETEAU Raymond	x				
MCeA	GUYONNET Gérard			x		
	MICHON Marie-Hélène	x				
	ROULLAND René		M.H. MICHON	x		
PV	ANOMAN Mathieu					
	COUPET Georges					
	DELEFOSSE Laurent			x		
	GASCHET Gérald					
BC	FORESTIER Joël	x				
	TOTAL / 32	13	7	11	20	60

Communes Corrèze

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BARBAZANGE Marie			x		
BEAUMONT Didier		Martial COULON	x		
BELIN Aurélie	x				
BEYNEL Liliane		Laurence MOCAER	x		
BILLOT Marie-Josée	x				
BOUDIN Clément		V. BONNET TENEZE	x		
BOISSONNEAU Marie-Lise			x		
BRETELLE Paul					
BROUTIN Frédérique					
CHARLE Pierre	x				
CHARTIER Pierre	x				
CHASSON Thomas					
CHEVALIER Pierre			x		
CHEZE Monique					
CORNELISSEN Josée	x				
COULON Martial	x				
COURTEIX Michel	x				
DEVEDEUX Jean-Paul	x				
DOULCET Jacqueline	x				
FLAMENT Mélanie	x				
FONTAINE Guillaume		Arnaud LOUCHARD	x		
GAGE Pascal	x				
HERRAULT Chantal	x				
HORNEBECK Catherine	x				
HOUGAS Bruno	x				
HUNDZINGER André	x				
ISLJAM Servetka	x				
JAMILLOUX VERDIER S.	x				
JOLY Daniel	x				
JOURNOUD Vladimir					
LACHAUD Michel	x				
LALY Denise					
LANCON Christian		Jacqueline DOULCET	x		
LAUZANNE Claudie		JP DEVEDEUX	x		
LECLERCQ Nicolas					
LEFAI Benjamin					
LEFEVRE Corinne	x				
LEOCADIO-BANETTE Martine		François BOURROUX	x		
LOGE Jean-François					
LOUCHART Arnaud	x				
MANDON Henri					
MARLEIX Andréa					
MARTINIE Gérard	x				
MAZALEYRAT Emilie		Jean Yves URBAIN	x		

MIGNAUT Thomas		Philippe BRUGERE	x		
MOCAER Laurence	x				
MORATILLE Gérard	x				
NOUAÏLE Josette	x				
PENEL Eric		Philippe BRUGERE	x		
PEREON Julien		S. ISLJAM	x		
PETIT Pascal					
PIGEROL Valérie	x				
PORTE Guillaume			x		
POUYAUD Bernard	x				
POUZADOUX Denis					
ROUSSEL Jean-Pierre					
ROUX Marie-Hélène		Daniel JOLY	x		
SAGAN Françoise			X		
SAUGERAS Michel		Mélanie FLAMENT	x		
SENOUSSAOUI Bernard			x		
URBAIN Jean-Yves	x				
VEYRET Jérémy	x				
VIGROUX-SARDENNE J.					
VINATIER Catherine		Corinne LEFEVRE	x		
VIROLLE Sabine	x				
TOTAL / 65	30	14	20	44	44

Communes Creuse

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
ALLEGRE-Sylviane					
ARNAUD Carole	x				
ARNAUD Christian	x				
ASO Eric					
BERGERON Guillaume	x				
BERTRAND Michel	x				
BOYER Laurence		Renée NICOUX	x		
BREBION Célia					
BREHIN Geneviève		Gilles MAGRIT	x		
BROUSSOULOUX Maryse					
CABARET Pauline		Jérémy VEYRET	x		
CAGNON Olivier	x				
CHAPAL Arnaud					
CHERADAME Lou-Andréa			x		
CLIDIÈRE Eliane					
DUGAY Jean-Pierre	x				
DUMEYNIÉ Jean-Claude		Gérard SALVIAT	x		
DUPONT Nicolas					
DUPRADEAUX Cyrille	x				
FAURE Jacques	x				
GERVAIS Nicolas	x				
GRANIER Michelle	x				
LÁPOSTOLLE Gaëlle	x				
LE MIGNOT Guy					
LE ROUSSEAU Jean	x				
LOURADOUR Pierrick					
MAGRIT Gilles	x				
MOREAU Jean-Claude			x		
MOULIN Catherine	x				
MOUNAUD Patrick		MH MICHON	x		
PARDANAUD Christian	x				
PATAUD Annick					
PATAUD Patrice					
PEYLET Jessica					
REUGE Bernard	x				
ROMAN Alexandru					
SALVIAT Gérard	x				
SOULMAGNON Philippe	x				
TERNAT Didier					
TIXIER Jean-Michel					
VERGNE Pierre	x				
WEIMANN Véronique	x				
ZUCCA Alain			x		
TOTAL / 43	20	5	8	25	25

Communes Haute-Vienne

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BLANQUET Géraldine					
BODIN Pascal	x				
BOSDEVIGIE Jean-Pierre	x				
CAILLAMAUD Jean-Paul					
CYRILLE Aurore		M. FOHR	x		
DUMONT SAINT PRIEST F.			x		
FOHR Mariette	x				
GARDELLE Marie-Christine	x				
HENRIO Rémi		F. LAHAYE	x		
JEGOU Isabelle	x				
LAHAYE Françoise	x				
LE GRAND Yannick					
MATINAUD Gilles	x				
POURCHET Pierre					
SUDRON Frédéric	x				
VERGER Roland	x				
TOTAL / 15	9	2	3	11	11
Communes et EPCI=30 % des voix					140

Participaient également à la réunion :

Personnels du Syndicat mixte : Juliette GIOUX, Stéphanie CHEZE, Cécile GEAY, Véronique GIESSLER, Olivier HUET, Marie MAZURIER, Guillaume RODIER

LE RAPPORTEUR EXPOSE

6104 PROGRAMME TEPOS

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 2 –Millevaches, territoire en transition

Orientation 6. Devenir un territoire à énergie positive

Mesure 28 – S'approprier les enjeux énergétiques du territoire

Mesure 29 – Améliorer le geste lié à l'usage de l'énergie et à la performance énergétique

Mesure 30 - Fédérer citoyens et collectivités autour de projets participatifs et collectifs

Mesure 31 – Inciter à de nouvelles mobilités

Hors contrat de Parc 2018 – 2020

Pour promouvoir des projets en adéquation avec les enjeux du changement climatique et de la transition énergétique, un accompagnement adapté des acteurs du territoire dans leurs initiatives est essentiel. En lien avec l'orientation 6 de la Charte de Parc, les collectivités locales sont retenues sur le territoire comme la cible prioritaire pour la réalisation de projets visant à la performance énergétique. Au-delà de la recherche de sobriété et d'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables représente un volet important. Le territoire dispose d'un potentiel de production d'énergies renouvelables important. La mobilisation de ces ressources est motivée par l'accroissement d'une demande en énergies renouvelables qui dépasse la demande spécifique du territoire.

Plus généralement, la mobilisation d'énergies renouvelables et celle de matières premières réemployables ou recyclables, ainsi que l'optimisation des circuits de distribution de l'énergie et des matières premières constituent un gisement de revenus importants qu'il convient d'intégrer dans l'économie locale.

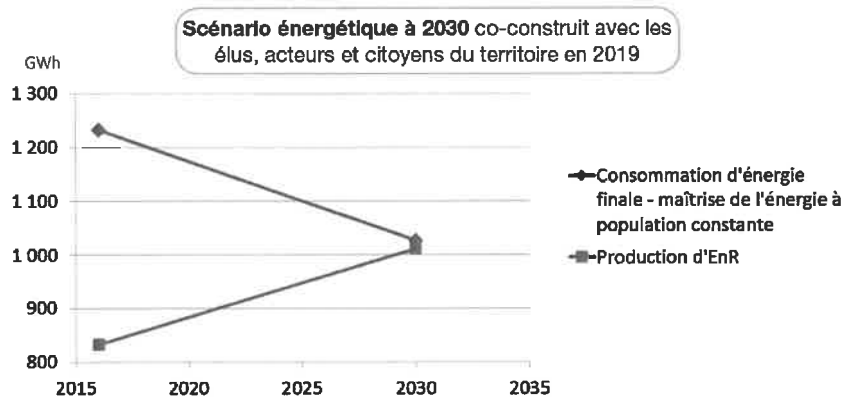
Beaucoup de projets sont susceptibles de voir le jour dans un cadre strictement privé. Il convient donc de les accompagner pour prévenir d'éventuelles atteintes au patrimoine naturel, paysager et culturel. Pour cela, le SMAG PNRML, soutenu par les communautés de communes du territoire, s'est engagé dans une démarche Territoire à énergie positive (TEPOS) en 2017. Il a ainsi bénéficié d'un financement de 1.6 ETP (2018-2020) afin de réaliser un programme d'action multithématique. En plus de trois actions de massification (énergie solaire, éclairage public et mobilité douce), il s'est engagé à déterminer son objectif TEPOS à l'horizon 2030. Ce cap TEPOS doit donc permettre de consolider l'existant sur la place des énergies renouvelables, de poursuivre les actions entreprises dans ce domaine qui répondent aux enjeux de transition énergétique, et de travailler à la réalisation d'actions nouvelles et adaptées.

Au regard des potentiels d'économies d'énergies et de production d'énergies renouvelables, il est possible de proposer un cap TEPOS à l'horizon 2030. Celui-ci a été amorcé en 2019 à l'occasion de plusieurs ateliers de co-construction avec les élus et acteurs du territoire.

Proposition :

Il est ainsi proposé de :

- Réduire les consommations d'énergie et les couvrir (voire les dépasser) par des énergies renouvelables.
- Intégrer l'énergie dans une approche stratégique et politique en faveur du développement local, et de l'adaptation au changement climatique.
- Chercher à créer de la valeur au bénéfice des collectivités et des citoyens et des acteurs locaux.
- Et de valider le scénario ci-dessous.



Le graphique ci-dessus illustre l'objectif 2030 du territoire du Parc, avec une diminution des consommations de 200 GWh et une augmentation de la production d'EnR de 200 GWh.

La déclinaison de ce scénario en bouquet énergétique sera donc définie et détaillée par l'étude en cours (cf délibération du comité syndical C.2020-26) : principes et territorialisation des énergies renouvelables sur le PNR de Millevaches en Limousin.

Cet objectif TEPOS permet de donner un cap au territoire et une meilleure lisibilité pour les élus, les habitants et les potentiels porteurs de projet.

LE COMITE SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;

Vu les délibérations B.2017-07_Chef de projet et chargé de mission TEPOS ; C.2020-26_Etude de définition ENR-plan de financement et B.2020-71_Prolongation programme TEPOS.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de

- Réduire les consommations d'énergie et les couvrir (voire les dépasser) par des énergies renouvelables.
- Intégrer l'énergie dans une approche stratégique et politique en faveur du développement local, et de l'adaptation au changement climatique.
- Chercher à créer de la valeur au bénéfice des collectivités et des citoyens et des acteurs locaux.
- Et de valider le scénario ci-dessus.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Le Président,
Philippe BRUGERE



Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité
Le 05.02.21
et qu'elle a été affichée
Le 05.02.21

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

REÇU LE
- 5 FEV. 2021
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

